



Bulletin municipal

2021

Le mot du Maire.

Saintgeraines, Saintgerains,

La cérémonie des vœux est annulée.

Pour la deuxième année consécutive, la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire n'aura pas lieu en 2022.

Cette cérémonie est d'habitude l'occasion de resserrer les liens, d'apprendre à se connaître et reconnaître les élus de la commune de St Jean.

Les vœux, c'est un contact avec la population.

Mais comme en 2021, en 2022, il n'y a pas de vœux en raison de la crise sanitaire liée au covid-19.

« La consigne, c'est de ne pas faire de vin d'honneur, de ne pas organiser de moment de convivialité après le discours. »

Par ce petit mot, je vous invite à préserver les valeurs qui font notre République et à défendre nos convictions pour sauvegarder nos droits. Mais cela nous engage aussi à assumer nos devoirs.

Notre commune a de nombreux atouts, ne l'oublions pas.

Toutefois, le cap ne peut être maintenu que si l'esprit d'équipage à savoir la cohésion et la solidarité existent.

Enfin, à l'occasion de cette nouvelle année, je tiens tout particulièrement à remercier toutes celles et tous ceux qui, dans leurs activités animent notre commune, renforcent le lien social.

Merci également aux adjoints et aux conseillers municipaux pour leur engagement, leur adhésion à l'action sociale communale. J'ai une pensée toute particulière pour les personnes malades ou isolées et pour celles et ceux qui rencontrent des difficultés. Que cette nouvelle année soit celle de la réussite et de la confiance.

Pour cela, nous devons néanmoins, à la vue des indications actuelles, rester très vigilants.

Continuons à respecter les gestes barrières et le port du masque dans les lieux publics.

Depuis deux ans, la commune est à vos côtés pour adoucir les effets de la crise sanitaire.

Je veux ici saluer et remercier tout le personnel communal qui dans les écoles, dans les crèches et garderies, dans les services administratifs et techniques n'a jamais baissé les bras. Le principe de continuité du service public a été assuré de manière à ce que vous puissiez à tout moment avoir un interlocuteur dans tous les domaines de nos compétences.

Remerciements aussi aux équipes de bénévoles qui tout au long de la crise sanitaire se sont battus pour proposer des activités alternatives.

Merci aux particuliers pour leurs aides quotidiennes sur le domaine communal. Pas d'événements particuliers. Pour cette année, il nous faut continuer d'être solidaires et combattifs.

Vous pouvez compter sur vos élus et les services de la Mairie.

En vous présentant mes meilleurs vœux pour 2022, je veux vous exprimer toute ma solidarité, ainsi que celle de l'ensemble des élus dans cette période difficile.

Je veux vous souhaiter, à vous et à vos proches, une année 2022 qui apporte plénitude et réussite dans vos projets professionnels, familiaux, associatifs. Une très bonne année à vous.

Votre Maire
A. COMBAZ

Sommaire :

	Pages
Annulation du repas des Aînés	3
Emplois.....	4
Mairie.....	5
Environnement.....	6 - 7
Association.....	8 - 9
Vie Locale.....	10
Pêle-mêle.....	11
Urbanisme.....	12 - 13
Travaux.....	14 - 15
Bien vivre ensemble.....	16 - 17
Info.....	18 - 19
Etat Civil.....	20
Hommage.....	21
Coin cuisine.....	22
Jeux.....	23
Divers.....	24

Annulation du Repas des Aînés

Une décision difficile a été prise cette année, connaissant l'attachement de nos Aînés à cette manifestation, mais nous devons avant tout se protéger et protéger les autres.

C'est ainsi, qu'en concertation avec l'équipe municipale, nous avons renoncé à l'organisation du repas annuel des Aînés qui aurait dû avoir lieu en début d'année 2021.



Mais il nous était impossible de déroger à cette superbe tradition, donc des colis panier-repas confectionnés par la société HELFRICH, ont été distribués en porte à porte par nos élus, dans le respect des gestes barrières.

Rendez-vous peut-être en 2022 !!!!

Départs de la commune :

Nous remercions Mme **Marie-Julie PICARD** -Adjointe du patrimoine à la Bibliothèque municipale et Mr **David PORRAL** -Adjoint technique aux Services techniques, pour tout leur travail fourni au sein de la commune, nous leur souhaitons bonne route pour de nouvelles aventures.

Arrivée à la commune:

Nous souhaitons la bienvenue à Mme **Florence VIRETTI** - Adjointe du patrimoine à la Bibliothèque municipale.

« Je suis heureuse d'avoir intégré l'équipe municipale comme adjointe du patrimoine à la bibliothèque.

Journaliste et animatrice en milieu scolaire depuis 15 ans, j'ai entamé une reconversion professionnelle et obtenu récemment un DU d'Assistante Bibliothécaire à l'Université de Grenoble.

Mon ambition est de vous faire partager mon goût pour la lecture et pour la culture sous toutes ses formes. Je vous accueille tous les mercredis et samedis matins, et m'occupe également des animations scolaires chaque jeudi. J'accueille l'ensemble des maternelles par groupes de 10 à 12 élèves pour un temps de lecture et de choix de livres. L'après-midi, je reçois les cours élémentaires et moyens en alternance, pour un temps d'animation plus long.

Depuis octobre, nous avons découvert l'ensemble de l'œuvre de Tomi Ungerer ainsi que le rangement des différents types de documents en bibliothèque.

Les enfants m'aideront en début d'année à revoir entièrement le classement des romans jeunesse, de manière à faciliter leurs futures recherches.

Nous aborderons par la suite le thème de la chaîne du livre et finirons l'année scolaire par des ateliers d'écriture.

N'hésitez pas à venir vous inscrire à la bibliothèque, même si vos enfants la fréquentent à travers l'école ! L'inscription est gratuite et vous donne accès à un fonds documentaire adulte de plus de 1300 ouvrages et près de 3000 ouvrages jeunesse, ainsi que des livres, CD et DVD prêtés mensuellement par la bibliothèque départementale. A bientôt ! » **Florence Viretti**

+ Site <https://stjeandelaporte.bibenligne.fr/>

+ Page Facebook : [bibliothèque saint jean de la porte](#)





Nous sommes heureux de vous présenter notre 1er Conseil Municipal Jeune de Saint Jean de la Porte :



Le Samedi 20 Novembre a eu lieu l'investiture de nos jeunes conseillers entourés de leurs familles, ils sont au nombre de 12 conseillers, ce jour là 2 élèves de l'institut de St REAL Melle Sandra DOS SANTOS et Mr Quentin BRIANCON n'ont pas pu être présents mais nous avons hâte de faire leur connaissance.

De gauche à droite :

Melles : Lia PERRIER (cm1), Clara MILLION ROUSSEAU (cm1), Rose CHEVANNE(cm1), Emma BOUVIER (cm2), Elina JUGENS (cm2), Charline GARDET CHIMOT (collégienne), et Mrs : Kélian BERARD (cm1), Gioan BRUNO(cm2), Mathys THIOUDELLET (cm1) et Thomas SERRAO(cm2) sont entourés de Mr Le maire Alain Combaz , de ses adjoints et ses conseillères municipales ainsi que de Mme Christiane BRUNET représentante au Conseil Départementale.

Le 27 novembre 2021 devait avoir lieu leur premier conseil pour que nous puissions se présenter et mettre en place les commissions mais nous avons dû annuler pour cause de cas de covid confirmés dans la classe de Mme BERTHUIT (classe de CM).

Déneigement

Comment se préparer au mieux aux épisodes neigeux ?

Pour assurer une sécurité optimale, voici un rappel de ce qui incombe à la commune de Saint Jean de la Porte et aux usagers de la route :

La commune assure l'entretien et le **déneigement** des voies communales en période hivernale. Le déneigement des routes départementales est effectué par le Département de la Savoie. L'objectif est de faciliter et sécuriser les déplacements.

Les usagers de la route sont tenus d'adapter leur comportement au regard des conditions de circulation et de respecter l'obligation de disposer des équipements adaptés (chaînes ou pneus hiver) entre le 1er novembre 2021 jusqu'au

31 Mars 2022, conformément à la loi Montagne II.

Les agents des services techniques sont mobilisés pour déneiger les axes principaux puis secondaires de la commune. Merci de rester patient et prudent, la durée de déneigement et les circuits peuvent varier en fonction de l'importance des chutes de neige.



Pendant ce temps-là, au cimetière....

Comme chaque année, en raison du gel, l'alimentation en eau du réservoir est coupée. Merci de prendre les dispositions pour les besoins en arrosage durant la période hivernale.

Aussi, il est bon de rappeler que l'eau est destinée uniquement à l'entretien des tombes.

Le règlement intérieur :

Appliqué par arrêté municipal, ce document contient un certain nombre d'éléments garantissant l'essentiel : la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique des lieux de sépulture. Il est consultable à l'entrée du cimetière.

Le renouvellement de concessions :

Le renouvellement permet de reconduire une concession funéraire temporaire arrivée à expiration. Seul le concessionnaire (ou un ayant cause s'il est décédé) est habilité à effectuer cette formalité selon les tarifs en vigueur à la date réelle d'échéance du contrat.

Ce renouvellement doit normalement avoir lieu durant les deux années qui suivent l'échéances. Tous les travaux sur une concession doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie.

L'ambroisie, un enjeu de santé publique : chacun peut agir !

L'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant.

Agir contre l'expansion de cette plante est un **enjeu majeur de santé publique** qui requiert l'implication de tous.

COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?



Que faire ?

Sur ma propriété : **je l'arrache !**

Hors de ma propriété, sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !**

Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale** la zone infestée par un des moyens suivants :

Onglet **signalement** sur le site **signalement-ambroisie.fr**

- Application **mobile Signalement Ambroisie**
- Mél : **contact@signalement-ambroisie.fr**
- Téléphone : **0 972 376 888**

Votre signalement sera communiqué à la mairie concernée qui engagera les actions nécessaires à l'élimination des plants.

COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?

Signalez sa présence grâce à **SIGNALEMENT AMBROISIE !**

Sur **SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR**
 par téléphone au 0 972 376 888 ou par mail contact@signalement-ambroisie.fr
 Application SIGNALEMENT-AMBROISIE disponible sur



* S'lo Vions : « sur les sentiers » en patois savoyard

La Mie'câle du four de Combefolle, regroupe actuellement 5 personnes désireuses de faire fonctionner le seul four banal du village dans le but d'y cuire du pain.

Se réunissant environ 4 fois par an, ce collectif, porté par l'association les S'lovions a déjà réalisé plusieurs fournées depuis le 8 mai 2021.

Le collectif tient à remercier tous les riverains de Combefolle pour leur accueil et les temps d'échange, partagés en toute simplicité. La capacité du four limite la production à une trentaine de kilos par fournée. Afin de simplifier les choses et de donner à tous la possibilité de réserver, un tableur numérique est mis en place cette année.

En 2022, quatre dates sont retenues pour les fournées :

Samedi 26 mars

Samedi 25 juin (envisagée au four du **Domaine de Méjane**)

Samedi 17 septembre

Dimanche 9 octobre

Cette initiative ne peut exister qu'avec votre soutien et pour cela vous pouvez :

soit réserver le pain en ligne sur le tableur :

<https://forms.gle/eJ2Ws6zc5vEC3bCq7>

soit faire des fagots chez vous que nous collecterons ensuite (1m de long, diamètre 25cm)

ou bien encore rejoindre le groupe.

Nous souhaitons reconstituer l'histoire du four de Combefolle et pour cela, tout document le concernant sera le bienvenue.

Les dates et infos pourront être consultées sur le site de la mairie et pour toute autre question vous pouvez contacter le président des **S'lovions**.



ÉCOLE SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE



Malgré la crise sanitaire qui nous a tous touchés, l'Association des Parents d'Élèves de St Jean a toujours eu la volonté au cours de cette année particulière de maintenir une activité aussi normale que possible pour les enfants de l'école.

Nous avons ainsi pu organiser diverses ventes, repas diot crozet, de sacs isothermes, de sapins (et en cet occasion les enfants on pu rencontrer le Père Noël) où tout le monde a été au rendez-vous, pour récolter des fonds qui seront utilisés pour les sorties avenir des enfants.

L'année 2022 sera également synonyme d'activités diverses et variées dont voici l'agenda (sous réserve de la pandémie) :

02/04/2022 : *Carnaval*



06/05/2022 : *Livraison des plants et fleurs*



24/06/2022 : *Kermesse*



Merci aux maîtresses de proposer chaque année de belles activités aux enfants et à la mairie, qui nous soutient.

Nous vous donnons rendez-vous pour nos prochaines manifestations, où nous espérons vous voir nombreux !!

Les enfants ont besoin de nous tous, un peu de temps libre de chacun, c'est la garantie de magnifiques expériences scolaires pour eux !! Merci !

Au plaisir de vous y retrouver !!!

Virginie TICHADOU, Présidente de l'APE

PLAN COMMUNAL DE SECOURS

PLAN ACCUEIL HEBERGEMENT

A l'approche de l'hiver, le département "révise" ses dispositifs d'intervention.

Chaque année, il accueille des flots de vacanciers sur les routes d'accès aux stations de sports d'hiver et la situation peut virer "au chaos" si la neige et les intempéries sont de la partie. Parfois, il arrive que nous ayons des « naufragés de la route »

Saint Jean est concerné en raison de sa position sur l'itinéraire des stations. Nous pouvons être sollicité par le préfet pour de la mise en place d'un dispositif appelé : **plan d'accueil hébergement**.

Ce plan, inscrit dans le plan communal de sauvegarde des populations, prévoit d'organiser rapidement un service d'accueil des automobilistes pour leur proposer un hébergement temporaire, dans des salles ou établissements publics, mais aussi, et c'est plus inédit, chez des particuliers.

Saint Jean de la Porte fait appel à la solidarité des particuliers

Ce plan d'hébergement d'urgence "chez l'habitant" peut être activé, pendant les périodes de vacances scolaires.

Les Saintgerains prêts à accueillir des personnes, en cas de coups durs sur les routes, sont invités à se faire connaître auprès de la mairie, par téléphone au **04.79.28 54 55**.

La municipalité remercie par avance tous les volontaires de leur solidarité et engagement.

PECHE MIRACULEUSE

Les plongeurs de la brigade nautique d'Aix les bains sont intervenus dans le lac de Saint Jean. Cette intervention a permis de repêcher 3 épaves automobiles qui gisaient au fond du lac pour certaines depuis longtemps.

Les véhicules étaient immergés à une profondeur de 7m. il a fallu quelques heures pour extirper les épaves du lac.

L'opération a consisté, tout d'abord, à installer des ballons pour relever les véhicules, englués dans la vase.

Puis une fois les véhicules à la surface, ils ont été remorqués sur la berge, grâce à l'aide de Gérard BONBETEMPS, qui a fourni le treuil et le tracteur. Et comme ces véhicules auraient dû être à la casse et non au fond du lac, et après enquête les gendarmes et les épaves ont quitté Saint Jean.





Travaux chemin de Montassoulaz



ARROSAGE ANTI-GEL. POMMIERS. 21.03.2021



Pose des décorations de Noël



Rte. ACCÈS. MONTLAMBERT.

L'urbanisme à l'ère du numérique

A partir du 1^{er} Janvier 2022, toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme pourront être réceptionnées par voie électronique.

Le dépôt d'instruction en ligne répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics. Il s'inscrit pleinement dans la démarche qui vise à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique.

Concrètement, vous pourrez déposer vos démarches d'autorisation, depuis chez vous, directement sur internet.

Les démarches concernent les déclarations préalables, les permis de démolir, de construire et d'aménager ainsi que les certificats d'urbanisme.

Les avantages de ce service sont nombreux pour les usagers :

- ⇒ Plus de souplesse, grâce à une assistance en ligne pour éviter les erreurs et les incomplétudes;
- ⇒ Plus de transparences sur l'état d'avancement de vos dossiers;
- ⇒ Des économies sur la reprographie et l'affranchissement en plusieurs exemplaires.

Le service est mis en place par la Communauté de Commune Cœur de Savoie.

Dès Janvier 2022, rendez-vous sur www.sve.sirap.fr pour accéder à votre service en ligne.

Vous n'avez pas accès au numérique ou n'êtes pas à l'aise avec l'outil ? Il sera possible, pendant une période transitoire, de déposer vos demandes directement au Service Urbanisme de la Mairie.

Cette procédure de dématérialisation ne remplace aucunement l'étape de demande d'informations réglementaires. À savoir, vous renseigner auprès du Service Urbanisme de la Mairie en amont du dépôt de votre demande. Il est en effet indispensable de bien s'informer sur la situation juridique de votre terrain ou votre bien en fonction du règlement local d'urbanisme de la commune (Plan Local d'Urbanisme).

Service Urbanisme **04.79.28.54.55.**

URBANISME / CONTROLE DE CONFORMITE

Nous sommes sollicités pour accorder des certificats de conformité.

Nous allons sur le terrain, sans pénétrer sur les propriétés, sauf accord des propriétaires, pour vérifier la bonne réalisation des travaux suivant les demandes d'urbanisme faites.

Cela entraîne quelques fois la nécessité de demander des autorisations complémentaires pour des travaux qui ont été modifiés quand cela est possible.

Quand le non-respect est plus grave, cela peut aller à la rédaction de PV d'infraction transmis au procureur de la République et exceptionnellement à l'arrêt des travaux.

Quand vous souhaitez faire des modifications ou des travaux, il est toujours nécessaire et facile de demander en mairie si une autorisation est nécessaire.

Les informations de l'Intercommunalité

• La maison France Services

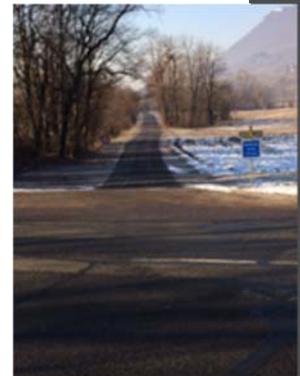
Elle sera installée sur la commune de Saint Pierre d'Albigny où des agents assureront les missions de guichet unique de proximité.

Des permanences itinérantes sur le territoire seront également mises en place. Ce réseau de Maisons France Services doit faciliter l'accès des citoyens à un panel de services publics de qualité. De cette manière, les usagers pourront effectuer diverses démarches administratives dans un lieu unique et se renseigner auprès d'agents polyvalents, formés de manière pointue et efficace.

• Véloroute : V62

Les véloroutes V62 et V63 relient Valence au Lac du Bourget et au Lac d'Annecy jusqu'à la ViaRhôna sur 369 km à travers les Alpes et se connectent de part et d'autre à la ViaRhôna.

La V62 axe structurant pour le maillage cyclable du territoire représente un linéaire de 39 km. La V62 reliera CA Arlysère (Albertville) à la Communauté de Cœur de Savoie (Montmélián), avec pour cadre les massifs des Préalpes du Beaufortin, des Bauges et du Belledonne puis de la Chartreuse, en passant par la commune de Saint Jean de la Porte le parcours se déroule, sur les berges de l'Isère et dans sa plaine agricole.



• Le projet de territoire

Ce projet a été le fruit d'une démarche participative mobilisant à la fois les habitants, les élus communautaires et municipaux, les partenaires institutionnels et les acteurs associatifs et économiques. C'est un processus de partage et de réflexion avec l'ensemble de parties prenantes qui constitue le facteur clé de sa réussite.

Il doit permettre de :

- ⇒ Faire émerger une vision : Comment les élus souhaitent-ils voir évoluer le territoire ?
- ⇒ Définir des enjeux : Comment le territoire évolue-t-il réellement, quels sont les écarts entre la trajectoire voulue et la trajectoire constatée ? Sur quoi doit porter l'action publique pour réduire ces écarts ?
- ⇒ Formuler des réponses à ces enjeux sous forme de politiques publiques : Quelles sont celles à déployer pour que l'évolution du territoire soit conforme à l'intention politique ?

Aujourd'hui, il rentre dans sa dernière phase :

Déclinaison des enjeux en politiques publiques.

LE POINT SUR LES TRAVAUX

Malgré une année 2021 compliquée, des actions ont été menées sur la commune et notamment :

- Restructuration du réseau d'alimentation en eau potable de Combefolle :

Les travaux consistaient à :

- Pose de 1410ml de canalisation (adduction/distribution) en refoulement,
- Réalisation de 2 massifs d'ancrage,
- Création d'une station de pompage au réservoir des Millettes,
- Installation électrique et télésurveillance,
- Divers travaux de réorganisation et de mise en conformité,
- Rectification du réseau pluvial sur le chemin du Villard,
- Réfection des chaussées.

Travaux réalisés sur quatre mois et ayant nécessité l'emploi de 3 entreprises.

- Reprise de concessions au cimetière :

La deuxième tranche de reprise de concessions a pris fin pour la Toussaint.

Durant ces travaux, il a été mis en place deux caveaux préfabriqués, de 2/3 places.

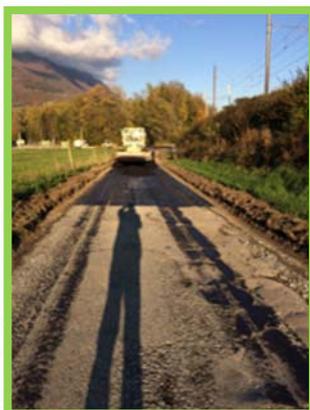
Ces concessions (reprises et créations) seront réattribuées par la commune.

L'année 2022 s'annonce également compliquée.

Des demandes de subventions sont en cours, ce qui nous permettra de réaliser certains des travaux précités.

- Travaux de sécurisation des Reys,
- Troisième et dernière tranche de reprise de concession au cimetière,
- Réfection de voiries communale,
- Fin du « plan fibre » de l'école et de la salle des fêtes (réseau, téléphonie, internet),
- Mise en place d'un panneau d'information lumineux,
- Acquisition de terrain,
- Etude de remise en état de l'espace enfants (agorespace),
- Poursuite de l'étude énergétique de la salle des fêtes en vue de sa rénovation,
- Divers travaux de signalétique routières (marquage au sol et panneaux),

➤ **Réfection de voirie communale :**



A la fin de l'année 2021, l'entreprise EIFFAGE a procédé à la réfection par reprofilage en enrobé à chaud de la rue des Messalières, de la route du Gargot et de la route de Lourdens à la Corbassière.

Des reprises de dégradations ont été également réalisées sur la route des Perrières et plus particulièrement au niveau du pont.

A la Ravoire, remise en état partielle de l'accès au chemin de Montassoulaz (service technique de la commune).

Réfection et recalibrage du chemin dans le prolongement de la route des Perrières en direction de Saint Pierre.



➤ **Sécurité incendie :**

L'entreprise SUEZ a procédé au remplacement de plusieurs bornes à incendie à la Curiaz et aux Chabrosines.



Dans ces temps troublés où chacun se remet du confinement et autres tourments dus au COVID, beaucoup de bienveillance mutuelle sera utile pour retrouver des relations cordiales et apaisées.

Loin de la naïveté ou de la mièvrerie, la bienveillance consiste plutôt en une attitude positive tournée vers les autres. « Mettez-vous à la place de l'autre, renoncez un temps à vos opinions, à vos jugements afin de le comprendre. Bien des conflits peuvent ainsi être évités » écrit le Dalai-Lama.

Les relations de voisinages seraient meilleures si chacun prenait en compte les désirs des uns et des autres, mais sans abnégation, c'est-à-dire en restant fidèle à ses propres nécessités.

Dans la vie communale, les services techniques et administratifs, qui font tant pour la population, ont besoin de la bienveillance de tous pour accomplir leur mission dans les meilleures conditions. Responsables des tâches qu'ils assurent, ils accomplissent les orientations données par les élus.

Le retour à l'action des associations nécessitera aussi un dynamisme renouvelé pour un démarrage aussi réussi. Gageons que les responsables sauront, par leur engagement optimiste, susciter une atmosphère positive et insuffler à tous les participants-intervenants, bénévoles et bénéficiaires, une atmosphère positive communicative.

Alors quelle joie de se retrouver pour revivre des expériences enrichissantes !

Sûrs de la bienveillance de tous pour tous, chacun pourra à la fois être lui-même et accueillir l'autre avec un regard fraternel. Que ce temps soit l'occasion d'un renouveau de nos relations dans le respect mutuel.

PETIT RAPPEL



Le brûlage à l'air libre des déchets verts (éléments issus de la tonte de pelouse, taille des haies et arbustes, feuilles et aiguilles mortes, résidus d'élagage, etc.) est interdit par arrêté préfectoral. Des solutions alternatives au brûlage telles que le compostage, le broyage, le paillage ou le dépôt en déchetterie sont des solutions plus respectueuses de l'environnement.



Nous rappelons que les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci **aboient de façon répétée ou intempestive**.

La divagation des chiens est interdite.



Le dépôt sauvage dans notre belle nature et à côté des conteneurs est interdit par la loi (juillet 1975).

Les horaires et jour d'ouverture de la déchetterie sont à la fin du bulletin municipal !!!!!



Respectez les limitations de vitesse pensez à vos loulous.



Les bruits de voisinage : Les travaux de bricolage à l'aide d'outils tels que perceuses, raboteuses ou scies mécaniques et de jardin utilisant des appareils à moteur thermique tels que tondeuses à gazon ou tronçonneuses, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,

Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 17h30,

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

STATIONNEMENT ABUSIF

Le PLU impose, hors garage, une place de parking pour 50m² de surface au sol. Dès lors que le logement ne possède pas cette place réglementaire, la facilité est de se garer sur la voie publique, cela se conçoit. Or il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur la voie publique.

Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant **sept jours**.

Tout stationnement abusif est puni d'une amende et l'autorité peut procéder à la mise en fourrière du véhicule.

STOP AUX INCIVILITES

Il est constaté, de plus en plus fréquemment, des incivilités sur nos aires de déchets !!!

Il est intolérable que cela continue et la commune compte sur la responsabilité de chacun pour que cela change !!

L'Incivilité est inacceptable !! Tout dépôt ou abandon d'objets ou de matériels sur l'espace public est une infraction, (mobilier usagés, objets abandonnés, cartons, matériels de chantiers, pneus) d'autant plus que, tout est fait pour collecter, trier et valoriser les déchets.

Tout ne peut pas être déposé sur les emplacements dédiés au tri sélectif. Une déchetterie se trouve à Saint Pierre d'Albigny. Les gravats ou matériaux provenant de travaux, ou encore cartons, doivent trouver leur point de chute à la déchetterie.

Tous les déchets laissés sur place deviennent une charge pour la commune. Ces incivilités ont un coût pour la collectivité.

Nous informons que des sanctions sont prévues à la fois par le code pénal (contraventions des 2^{èmes} à la 5^{ème} classes) et par le code de l'environnement qui, lui, considère ces incivilités comme un délit (deux ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende).

Notre village se doit de rester propre et ne pas être considéré comme une déchetterie ou une décharge à ciel ouvert.

La mairie s'interroge. Faut-il investir dans des caméras?

Un coût supplémentaire et non négligeable pour tous ! Nous espérons ne pas en arriver à cet extrême !!! MAIS....



Parking du cimetière

À côté de l'entreprise VELLETAZ



Assistant maternel, un vrai métier... un moyen de garde recherché

Le centre socio-culturel la Partageraie, via le Relais Assistantes Maternelles, lance un appel !

Actuellement, les besoins de garde sont importants sur le territoire. La baisse progressive du nombre d'assistantes maternelles (également observée au niveau départemental) commence à engendrer des difficultés pour les parents habitant Cruet, St Jean de la Porte, St Pierre d'Albigny et Fréterive.

« Ass'mat, pourquoi pas vous ? »

Vous souhaitez travailler auprès d'enfants, favoriser leur éveil et leur épanouissement à votre domicile ?

Le métier d'assistant maternel peut vous intéresser.

L'assistant(e) maternel(le) :

- ⇒ accueille 1 à 4 enfants à son domicile, dans un espace adapté et sécurisé
- ⇒ veille au bien-être physique et affectif de l'enfant
- ⇒ accompagne l'enfant dans son développement et son éveil, en collaboration avec les parents.

Toute personne en âge légal de travailler, homme ou femme, quel que soit son statut familial, peut être assistant maternel. L'exercice de ce métier nécessite un agrément et une formation délivrés par le Conseil Départemental via les services PMI (Protection Maternelle et Infantile).

L'assistant(e) maternel(le) est soutenu(e) et accompagné(e) par la PMI et le Relais Assistantes Maternelles.

Son statut professionnel est encadré par la Convention Collective des Particuliers Employeurs.

Pour en savoir plus, contacter le Relais

105, allée des Vallons Immeuble la Combe Noire 73250 St PIERRE d'ALBIGNY

Tél : 04.79.28.06.71 ou 07.83.01.10.94 Courriel : petite.enfance@lapartageraie.fr

PERMANENCES (pendant la crise sanitaire) :

Cruet (Espace Communal Mont Charvet, à côté de l'église) : 1er mardi du mois (16h30-19h)

St Pierre d'Albigny (la Combe Noire) : 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} mardi du mois (16h30-19h)/mercredi (8h30-12h30)



Depuis plusieurs années, l'ancien bureau de poste de Cruet abrite les bureaux du service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de l'ancien canton de St Pierre d'Albigny (communes de Cruet, St Jean de la Porte, St Pierre d'Albigny, Fréterive). Discrète près des conteneurs à bouteilles, l'ADMR remplit un rôle essentiel dans la vie de personnes âgées, de malades, de personnes handicapées temporairement ou non, de mamans devant surveiller leur grossesse... Le service accompagne en moyenne 190 personnes dans le canton. Rompre l'isolement, aider à l'hygiène de soi ou de sa maison, faire ses courses, apporter les repas, ...sont les missions des 24 salariées, travailleuses du lien social, dont vous ne remarquez pas les déplacements de maison en maison avec leur voiture personnelle, telles des butineuses appliquées à leur tâche. Ces salariées ont néanmoins parcouru près de 100. 000 km en 2020. Discrètes aussi les 2 assistantes techniques, véritables opérateurs d'une tour de contrôle, qui depuis ce bureau, organisent avec maîtrise les tournées qui fluctuent constamment pour que l'accompagnement à domicile puisse atteindre les plus fragiles 365 jours par an. En 2020, les aides à domicile sont intervenues 2. 336 heures chez des habitants de St Jean de la Porte. Le maire de la commune, Alain COMBAZ nous a fait l'honneur d'accueillir l'Assemblée Générale en septembre 2021 dans la salle multi-activités de Saint Jean de la Porte.

Si vous avez des besoins, ou si vous voulez contribuer à notre action, n'hésitez pas à pousser la porte du local. Non seulement on embauche car il nous faut renforcer les équipes, mais on accueille également les bonnes idées et les bonnes intentions. Bonne Année à tous, prenez soin de vous et vos proches.

La présidente, Marie-Anne SANQUER



Elections présidentielles et Législatives

L'élection présidentielle sera la douzième de la Vème République.

L'élection présidentielle:

Le président de la République est élu au suffrage universel direct par les électeurs français. Son mandat dure cinq ans et est renouvelable une fois. Pour être élu, le candidat doit obtenir plus de la moitié des suffrages exprimés, donc de l'ensemble des bulletins de vote déposés dans l'urne, déduction faite des votes blancs et des votes nuls. Si aucun candidat n'est élu lors du 1er tour, les deux candidats arrivés en tête sont autorisés à se présenter au 2ème tour.

L'élection du président de la République se déroulera :

Le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour.

Le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

Les élections législatives

Les élections législatives désigneront 577 députés, parmi lesquels 11 députés des français établis hors de France. Pour les Français de l'étranger, ainsi que pour ceux de la Polynésie française.

Le dimanche 12 juin 2022 pour le premier tour.

Le dimanche 19 juin 2022 pour le second tour.

Inscription sur les listes électorales

Vous pouvez vérifier à tout moment que vous êtes bien inscrit(e) sur les listes en interrogeant votre situation électorale sur le site service-public.fr.

Si vous venez d'arriver sur Saint Jean de la Porte ou si vous avez déménagé dans la commune, pensez à faire le nécessaire pour recevoir votre nouvelle carte électorale avant le prochain scrutin. Et si vous avez quitté Saint Jean de la Porte, pensez à vous inscrire sur votre nouvelle commune afin d'être radié de nos listes.

Date limite d'inscription ?

Suite à la réforme Electorale Unique, la date de la clôture des inscriptions sur les listes électorales change .

Désormais vous avez jusqu'à quelques semaines avant le scrutin pour vous inscrire.

La date limite pour s'inscrire afin de pouvoir voter à l'élection présidentielle des dimanches 10 et 24 avril 2022 est fixée au **vendredi 4 mars 2022**.

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022; pour y participer vous devez vous inscrire sur les listes électorales au plus tard le vendredi 6 mai 2022.

Qui et comment ?

Peuvent voter les Françaises et les Français âgés d'au moins 18 ans jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant en aucun cas frappés d'incapacités prévu par la loi (art. L2 du code électoral).

Pour voter à Saint Jean de la Porte, vous devez soit :

- ✓ Avoir votre domicile réel ou y résider depuis au moins six mois;
- ✓ figurer pour la deuxième fois consécutive au rôle d'une des contributions directes communales (taxe foncière, d'habitation, etc...);
- ✓ être fonctionnaire public assujetti à résidence.

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour participer à un vote (art.L9 du code électoral).

Vous pouvez vous inscrire, soit en ligne sur service-public, soit en mairie ou par voie postale.

Vous devez fournir le formulaire d'inscription cerfa n° 12669 01 (à télécharger en ligne), une pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans, un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les jeunes de 18 ans inscrits d'office : Les jeunes ayant été recensés à l'âge de 16 ans le mois de leur anniversaire, sont inscrits sur la liste électorale. Cependant, dans certains cas (retard dans le recensement ou déménagement), cette procédure ne peut s'appliquer. Les jeunes majeurs sont ainsi invités à vérifier leurs inscription auprès du service Elections de la mairie.

Mariages :

TALOS Vlad et **FODERE** Aurélie le 06/02/2021

L'HOSTE Mickaël et **ZUCCHINALLI** Christelle le 03/07/2021

(Tous nos vœux de bonheur)



Naissances :



DENOLLY Hippolyte Joseph Albert	né	le 02/03/2021
ROUSSIERE Louis	né	le 05/03/2021
CAILLET Solène Zola	née	le 09/05/2021
LALLAU DARMEDRU Charlie	née	le 17/05/2021
BOUVIER Malou	née	le 19/05/2021
ROCHET Sacha	né	le 16/06/2021
AFONSO Alessio Fernando Gilles	né	le 17/06/2021
ALORY Ancelin Thierry Joseph	né	le 29/06/2021
CHAPILLON Manao Soann	né	le 05/07/2021
TALOS Rayan	né	le 13/12/2021

(Toutes nos félicitations aux heureux parents)

Dans le cadre de la RGPD seul apparaissent sur ce bulletin les noms des familles ayant donné leur accord.

Décès :

ROUSSIERE Louis	19/03/2021
COURT Roger	29/04/2021
DONNAZ Roger	28/05/2021
TORGUE Dominique	27/06/2021
MOLINARI (née NICOUD) Françoise	26/07/2021
VILLERMET Georges	30/09/2021
BERGIN Jean-Pierre	04/10/2021
BURAUD François	07/12/2021

(Toutes nos condoléances aux familles)



Georges VILLERMET



A trois mois Georges fut accueilli, à Saint Jean de la Porte, par madame REGOTTAZ Philomène.

Il a vécu à Saint Jean jusqu'à ses douze ans. Il est ensuite parti sur Chambéry pour sa scolarité, puis rejoignit Lyon en classe préparatoire pour intégrer l'école d'officiers de St Cyr Coëtquidan.

Lieutenant d'infanterie pendant la guerre d'Algérie (1959-1962), d'où il reviendra blessé.

Dés son retour en métropole, il sera affecté en Lorraine et verra la naissance de son fils Marc en 1965.

Il sera muté en diverses garnisons en Allemagne (Munich, Constance).

En 1971, il aura la douloureuse épreuve de perdre son fils de 6 ans.

Sa carrière militaire s'achèvera avec le grade de colonel.

Toujours actif et disponible il s'engage dans la vie communale et sera adjoint aux travaux, poste assuré avec compétence et plaisir.

Son épouse, Madeleine décède en 2017 et Georges la rejoint en 2021.

Jean-Pierre BERGIN

Le 6 octobre dernier, Jean Pierre nous quittait à l'âge de 80 ans. Il a toujours vécu à Saint Jean.

A 15 ans il commence sa carrière à la SNCF comme apprenti.

Appelé sous les drapeaux pour l'Algérie en 1961. A son retour d'Algérie, en 1963, il épouse Josette, avec qui il aura 3 enfants, Philippe, Michel et Jean-Noël.

En 1983, le destin frappe Jean Pierre par le décès de son épouse.

Sa carrière à la SNCF, est exemplaire ; il débute comme conducteur de locomotive à charbon pour terminer conducteur de TGV.

Il a eu l'honneur de conduire le TGV lors de l'inauguration de la ligne Chambéry-Paris.

Jean Pierre s'est investi sans compter dans la vie communale. Il a été conseiller municipal pendant 2 mandats, le premier avec Roger PRIERE, dit Papillon et le second sous le mandat de François BLONDET.



Président des anciens combattants de Saint Jean pendant 20 ans (2000- 2020). Il a participé à de nombreuses cérémonies, toujours accompagnée de Germaine, sa compagne.

Il restera de Jean-Pierre, le souvenir d'un homme courageux, simple et gentil.

Il n'y a pas longtemps on m'a fait découvrir un plat des bauges « la Tomme chaude » je pense que beaucoup d'entre vous la connaisse déjà mais sous le nom de « la Matouille » un pur régal !!

Mon chéri, mes enfants et moi-même avons trouvé que c'était beaucoup moins gras que la raclette. A mon tour de partager cette recette avec vous

Voici la recette :

1 " Tome des Bauges " de bonne hauteur (elle fond dans sa croûte) d'environ 1.5 kg.

500 Gr de pommes de terre

3 gousses d'ail (selon vos goûts)

1 verre de vin blanc sec

1 caquelon de la taille de la Tomme bien évidemment (ou un plat rond allant au four)!!!!

Faites cuire les pommes de terre entières dans de l'eau salée, qu'elles soient tendres.

Pendant ce temps préparons la Tomme !!!

Enlevez la croûte du dessus la plus fine possible de manière à perdre le moins de fromage.

Faites 4 trous (ou plus) en forme de cône inversés, en gardant le fromage que vous ôterez. Insérez les gousses d'ail -que vous aurez préalablement coupé en 4 morceaux chacune- dans les trous.

Versez le vin blanc dans ces mêmes trous et recouvrez-les avec les bouts de fromages que vous avez mis de côté.

Enfournez la Tomme pendant 30 minutes à 210°C (thermostat 7).

C'est prêt !

Vous n'avez plus qu'à vous servir avec une cuillère à soupe directement dans la Tomme et faites couler le fromage sur vos morceaux de pomme de terre peut être servi avec de la charcuterie et de la salade.....je vous souhaite.....

.....Bon Appétit !!

Et un grand Merci à Jean-Luc Bocquin pour cette délicieuse recette!!!!



Appel aux passionnés de jeux de société :

Longtemps abandonné et concurrencé par la télévision et les jeux vidéo, le jeu de société est pourtant un très bon moyen de se retrouver, de s'amuser et de partager du temps en famille ou entre amis. Si comme nous, vous souhaitez ne pas oublier ce loisir et participer à des rencontres amicales, prenez dès lors contact avec nous au : **06 49 18 73 63**



MOTS-MELES

Petit jeu....Voyons voir si vous connaissez les prénoms de vos élus ?

A vos stylos....

(indice : Le site internet de la mairie peut vous aider !!!!)

A	L	E	A	K	C	I	M	A	B	L	A	U	R	E
N	J	C	A	I	J	E	G	H	E	F	D	A	C	N
F	M	E	U	L	K	L	I	H	N	M	R	O	P	N
R	I	P	R	M	A	Q	C	N	R	F	I	S	T	A
A	C	E	E	O	B	I	S	O	I	F	W	L	U	V
N	H	O	L	A	M	A	N	C	R	G	M	T	I	S
C	A	I	E	I	A	E	L	U	O	E	R	T	N	E
O	L	M	Y	I	G	A	E	T	A	N	N	I	N	D
I	E	D	A	V	A	M	A	V	B	R	I	T	V	M
S	J	E	A	N	L	U	C	G	H	D	A	V	I	D
E	D	I	B	R	I	G	I	T	T	E	P	R	M	N

Mairie : Tél.: 04. 79. 28. 54. 55.

Site internet : www.saintjeandelaporte.fr

Horaires d'ouverture au public :

Le mardi de 14h00 à 18h00,

Le mercredi de 9h00 à 12h00,

Le samedi de 9h00 à 12h00 (Permanence des élus)

MASQUE OBLIGATOIRE

DECHETTERIE : Tél.: 04. 79. 28. 65. 98.

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h/12h - 14h/17h

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 14h/17h

Samedi : 9h/12/h - 14h/18h

Pensez à vos cartes !!!!

N'oubliez pas d'en faire la demande sur internet à :

<https://cartesdecheteries.coeurdesavoie.fr/demandeacces>.

Si cela n'est pas encore fait !



Solution du pêle - mêle :

ALAIN

MICHEL GAETAN

JEAN-LUC DAVID

LAURE JEROME

MAGALI CORENTIN

EMILIE VIRGINIE

MICKAEL BRIGITTE

FRANCOISE ANNE

A	L	E	A	K	C	I	M	A	B	L	A	U	R	E
N	J	C	A	I	J	E	G	H	E	F	D	A	C	N
F	M	E	U	L	K	L	I	H	N	M	R	O	P	N
R	I	P	R	M	A	Q	C	N	R	F	I	S	T	A
A	C	E	E	O	B	I	S	O	I	F	W	L	U	V
N	H	O	L	A	M	A	N	C	R	G	M	T	I	S
C	A	I	E	I	A	E	L	U	O	E	R	T	N	E
O	L	M	Y	I	G	A	E	T	A	N	N	I	N	D
I	E	D	A	V	A	M	A	V	B	R	I	T	V	M
S	J	E	A	N	L	U	C	G	H	D	A	V	I	D
E	D	I	B	R	I	G	I	T	T	E	P	R	M	N

*Toute l'équipe municipale
vous souhaite une bonne et heureuse*

Année 2022 !!!!

